



COMPTE RENDU CONSEIL DE QUARTIER "PERIPHERIE"

23 JANVIER 2018

Conseillers de Quartier présents : Mmes Josette TERRIER et Monique TERRIER, MM. Jean Claude BERUET, Francis BOUTET, Daniel SERRE, Jack VANEL, Serge INGELEARE, André ECHARD, Francis DESHOULIERES, Joël VINDREAU et Didier CHAUSSARD

Conseillers de Quartier excusés : MM. Nicolas DELABROUILLE et Claude DHUISME, Mme Pascale PARICHE

Conseillers de Quartier absents : Mme Christiane KERLOCH, MM. Maurice PIERRE et Benoit ROBERT

Elus Présents : Mme Françoise VENON, MM. Régis PLISSON, Robert DUBOIS et Eric MEUNIER,

Mme Françoise VENON ouvre la séance en excusant Mme le Maire retenue par d'autres obligations.

Elle rappelle la fréquence des réunions : Janvier, Mai ou Juin, Novembre ou décembre

Elle informe les CQ que la Municipalité ne souhaite pas dédoubler le CQ périphérie et maintient un Conseil de Quartier unique pour la périphérie de la Ville.

Poubelles jaunes :



M. Mouchel, délégué du CQ Centre, a été invité pour la discussion liée à la suppression de la poubelle jaune par le conseil syndical du SICTOM.

M. Plisson rappelle l'historique de cette décision en précisant que la ville n'a été informée de la volonté des conseillers syndicaux de ne même pas intégrer dans la consultation de renouvellement du marché de collecte des ordures ménagère une option pour le ramassage des corps creux dans les poubelles jaunes.

Cette décision initiée et défendue par des représentants de communes moins peuplées que la nôtre, au premier rang desquels le représentant de Seichebrière, a été prise en conseil syndical le 3 juillet 2017, sans qu'aucune consultation des communes membres n'ait été organisée auparavant.

Il est souligné que Mme Vercruyssen, représentant Châteauneuf au Conseil Syndical, a évidemment voté contre la suppression de cette option dans le cahier des charges de la consultation, avec 16 autres délégués. Mais 28 délégués ont voté pour ...

La Ville de Châteauneuf a immédiatement réagi et a écrit au président du SICTOM pour lui demander de faire revenir le Conseil Syndical sur cette décision, en développant les arguments en faveur du maintien, voire de l'élargissement de cette collecte à d'autres communes volontaires. Elle s'est heurtée à une fin de non recevoir.

Il rappelle que dans le mode de fonctionnement du SICTOM, chaque commune adhérente dispose d'une voix, quelle que soit sa population. Ainsi les 8 000 habitants de Châteauneuf pèsent-ils autant que les 150 habitants de Seichebrière. Sans faire preuve de mépris vis-à-vis de ces habitants, on peut néanmoins reconnaître que ce fonctionnement n'est pas très représentatif.

Suite à la manifestation du 12 janvier dernier, M. Plisson informe les CQ que Mme le Maire suit de très près l'évolution de ce dossier, que M. Breton a encore été reçu en Mairie ce jour (23 janvier) et qu'elle lui a rappelé ses engagements.

Par ailleurs un bureau syndical s'est tenu le 23 janvier au cours duquel Mme Vercruyssen, qui n'en est pas membre, a été invitée pour défendre la position des Castelneuviens devant les autres membres du bureau.

M. Plisson rappelle les trois solutions possibles maintenant pour rétablir la collecte des corps creux en porte à porte :

- Négocier un avenant avec le nouveau prestataire. Dans ce cas celui-ci sera en position de force pour demander une rémunération élevée.
- Lancer un autre appel d'offres spécifique à la collecte des corps creux. Cela sera moins attractif pour les sociétés intéressées, mais l'actuel prestataire pourrait faire une offre intéressante "parce qu'il est déjà dans la place" et qu'il serait aiguillonné par la concurrence.
- Résilier le marché actuel et relancer une nouvelle consultation avec l'option.



Dans cette attente il a été décidé avec M. Breton de n'installer des points d'apport volontaire pour les corps creux que là où de tel points existent déjà pour le verre, le papier et les bouteilles en plastique. Le SICTOM voulait en disposer beaucoup plus, sans aucune considération pour le respect des sites : exemple sur la place de la nouvelle halle.

Les membres du CQ interviennent pour souligner tous l'inanité de cette décision qui va à l'encontre des actions actuelles pour la défense de l'environnement, le tri des déchets et le respect de la nature.

Ils soulignent le risque de voir se multiplier les dépôts sauvages. A ce sujet M. Plisson informe les CQ que ceux-ci sont déjà en très forte augmentation. On est passé de 3 tonnes en 2015 à 26 tonnes aujourd'hui. Il confirme que la Ville porte plainte contre les personnes identifiées et que celles-ci risquent une amende 150 € si elles apportent leurs déchets à pied et de 1 500 € si elles le font en voiture ...

M. Dubois souligne que des poubelles d'ordures ménagères sont retrouvées régulièrement dans les écoles.

Mme J. Terrier propose qu'on mène une action de sensibilisation auprès de la population pour dissuader ces personnes de se débarrasser de leurs poubelles ainsi.

Elle prend ensuite longuement la parole pour, après avoir précisé qu'elle était évidemment pour le maintien des poubelles jaunes, regretter la personnalisation de la campagne qui vient d'être menée à l'encontre de M. Breton. Plusieurs Conseillers de Quartier font remarquer que M. Breton est le président du SICTOM et qu'à ce titre il en assume les décisions.

Autres questions :

Questions posées par les Conseillers de Quartier	Réponse apportée par la Municipalité
Où en est le projet de réhabilitation des Venelles ?	M. Plisson reconnaît que la municipalité a un peu tardé, mais il s'engage à fixer un RdV avec les membres du CQ intéressés pour faire une visite de ces venelles et en dresser l'état des lieux
Problème du chemin de l'Âne « privatisée » par un riverain.	M. Asensio, conseiller délégué à l'urbanisme, a rencontré cette personne. Mme Venon fera le point avec lui et informera le CQ de l'avancement du sujet.
Des bouches d'égout dépassent de certains trottoirs (rue des Martinelles notamment)	SAUR prévenue en attente modification
<p>M. Serre évoque à nouveau les problèmes de la rue de la Blondelière :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Vitesse excessive des véhicules 2. Sortie dangereuse sur la RD 2060 3. Nettoyage des fossés jurés sur les terrains de l'ex ZA du Marigny propriété de la CCL 4. Problème d'une buse sous la route dont le niveau est supérieur à celui des fossés s'y déversant <p>Il souligne qu'il a rencontré Mme le Maire il y a plusieurs mois et que rien n'a été fait depuis.</p>	<p>Les réponses suivantes sont apportées :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. M. Plisson va faire poser des panneaux de limitation de vitesse 2. La demande de mise en œuvre de quilles empêchant les tourne-à-gauche dans les deux sens a été faite auprès du Conseil Départemental 3. La CCL a déjà été saisie par courrier. Nous allons la relancer. 4. A revoir sur site car les ST confirment une intervention
La SAUR ne prend pas de précaution quand elle purge les bouches à	Lettre faite



Questions posées par les Conseillers de Quartier	Réponse apportée par la Municipalité
incendie ou vérifie les branchements des particuliers ce qui dégrade les trottoirs en calcaire	
Nettoyage des fossés du Bd de Verdun : M. Vanel indique qu'il est obligé de le faire lui même	Vu par les St, intervention faite en janvier Compétence du CD45 ?
Demande d'installation d'une main courante dans la descente du lieu-dit « La prise d'Eau » sur la promenade du Chastaing	Sera réalisée avant l'été
Dysfonctionnement éclairage public	Monsieur PLISSON explique les difficultés rencontrées avec la société ISI Elec, qui ont conduit à résilier son contrat et à lancer un nouvel appel d'offres pour l'entretien de l'éclairage public. La société SPIE a été déclarée attributaire et doit intervenir dès que possible sur les points lumineux défectueux (un recensement effectué par les agents municipaux en a relevé 83 !!!) Par ailleurs des mesures devraient être prises dans le cadre du budget 2018 pour améliorer notablement, si ce n'est en totalité, le fonctionnement dès l'automne prochain
Question sur le désherbage des trottoirs compte tenu de l'interdiction d'utiliser des produits herbicides.	M. Plisson fait état de l'achat prévu de machines spécifiques pour aider au désherbage mécanique. Une planification sera mise en œuvre pour intervenir sur la plus grande partie de la ville.
Stationnement rue Abbadie	M. Plisson rappelle que la Ville a été contrainte d'intervenir parce que, suite à la mise en œuvre de la zone bleue dans la Grande Rue, des commerçants ou des employés se garaient de manière anarchique et

Questions posées par les Conseillers de Quartier	Réponse apportée par la Municipalité
	<p>permanente dans la rue Abbadie, empêchant parfois les riverains d'entrer ou de sortir de chez eux.</p> <p>Comme à chaque fois que des changements sont rendus nécessaires dans une rue, une concertation a été engagée avec les riverains.</p> <p>Les premières solutions ont dû être modifiées pour permettre le passage des véhicules de secours des pompiers.</p>
Rue Jean Joudiou : le sens de circulation sera-t-il inversé ?	Le statut quo a été demandé par les riverains lors de la réunion de concertation, malgré une proposition inverse de la commission municipale travaux. Il n'est donc pas envisagé de modifier le sens de circulation.
Il a été relevé, rue du Petit Hameau, des constructions neuves, avec très peu de terrain, des toitures terrasses et des hauteurs importantes. Les CQ demandent s'il est envisagé de modifier le PLU pour éviter ce phénomène, jugé disgracieux.	<p>Il est rappelé que :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'instruction des permis de construire est maintenant de la compétence de la CCL, même si leur signature relève encore de l'autorité du Maire. 2. Que si ces permis ont été accordés c'est que le PLU ne l'interdit pas. 3. Que le PLU n'est pas si vieux (adoption en 2014). Que le coût de la procédure pour le modifier est conséquent et qu'en l'état il n'est pas envisagé de le modifier de manière importante.

M. Plisson informe les CQ que, le permis de construire ayant été accordé, les travaux de démolition et de reconstruction en lieu et place de l'ancien IntermarchéCe ntre Ville vont démarrer dans l'année (30 logements majoritairement destinés aux seniors et une "moyenne surface" alimentaire de



300 m².

Dans la mesure du possible la Ville souhaite en profiter pour procéder à la démolition partielle de la salle Martis et sa transformation en places de parking pour compenser les places perdues dans l'opération ci-dessus.

FIN DE LA REUNION À 21h15